

Conseil d'Établissement de Renens – Groupe de travail sécurité

Visite sur sites scolaires du 4 juin 2019

Personnes présentes :

- M. Olivier Golaz, Conseiller municipal, M. Guy-Paul Bosson, Polouest
- M. Aso Piroti, directeur ESR, Mme Vanessa Besson, doyenne EPO, Mme Géraldine Bouchard, doyenne EPE
- Mme Noémie Arnold-Maillefer, Mme Véronique Berthoud, CET

Prise de notes : M. François Chevalier, secrétaire CET

Verdeaux – Pépinières

Principales problématiques relevées :

- Vitesse excessive des véhicules à proximité des collèges

Marquage des "Kits école" sur chaussée. Distinction présence piétons à définir. **Kit école apposé sur le haut de Verdeaux**

- Dépose dangereuse et pas assez de place

Remplacer le panneau qui est tagué. Aucunes places ne seront ajoutées. (Empreinte climatique), place réservée au bus sur Saugiaz. **Panneau changé fin 2019**

- Trafic de voitures dangereux dans les parcs enseignants, présence de voitures non autorisées : **Concernant le parking Saugiaz-Pépinières, l'équipe d'exploitation passe une fois par semaine, le vendredi. Toutefois, lorsqu'un véhicule n'appartient pas à un enseignant, il procède à une dénonciation.**

- Escaliers dangereux dans la cour des Pépinières : Des bandes réfléchissantes seront posées comme souhaité

- Rue des Pépinières dangereuse en l'absence de trottoirs

Zone 30 Km/h, trottoir pas nécessaire, cheminement piétons marqué au sol au début du chemin. **Pose de 3 poteaux souples. mise en place fin 2019**

- Absence de couvert aux Pépinières : **les surfaces des préaux couverts totalisent 175 m2 soit une capacité d'accueil de 350 élèves alors qu'actuellement il y a 260 élèves (la norme est 0,5 m2 par élève).**

Constats et solutions :

- *Vitesse excessive des véhicules à proximité des collèges* : problème récurrent pour pratiquement tous les collèges situés à proximité d'un axe routier, en particulier limité à 50km/h comme Verdeaux, Simplon ou Censuy. Les mesures actuelles telles marquages ou panneaux ne semblent pas assez efficaces. Il est souhaité d'explorer d'autres possibilités soit l'installation de ralentisseurs, chicanes et autres dispositifs ralentissant les véhicules et attirant l'attention des usagers de la route sur la présence d'un établissement scolaire, patrouilleurs, Pédibus.

- *Véhicules non autorisés dans les parkings enseignants* : des véhicules non autorisés empruntent les parkings enseignants (Pépinières et Saugiaz) pour déposer les élèves notamment. Il est souhaité d'empêcher l'accès de ces parkings avec l'installation de barrières ou de bornes mobiles ce qui réduirait considérablement les risques liés au

trafic. Il est également proposé, en contrepartie, d'agrandir les espaces de dépose sur le bas du Bugnon et Saugiaz et de permettre le parking sur lesdites places en dehors des heures scolaires.

- *Rue des Pépinières dangereux par absence de trottoir* : rendre le chemin plus accessible en taillant régulièrement la végétation. **La haie a été taillée cet été.**

- *Escaliers dangereux dans la cour* : Marquer d'une bande blanche au sol la proximité des escaliers



Abords des écoles : ralentir le trafic et mieux identifier. Etudier les solutions à appliquer systématiquement aux abords de tous les collèges voisins d'une route à grand trafic.



Sécuriser à l'aide de barrières ou de bornes mobiles l'accès des parkings enseignants. Ajouter des places de dépose



Tailler la végétation sur la rue des Pépinières



Sécuriser les escaliers de la cour des Pépinières au moyen du traçage d'une bande blanche

Simplon

Principales problématiques relevées :

- Vitesse excessive des véhicules à proximité du collège. Feux qui ne fonctionnent pas toujours. **Cas réglé par KUMA problème avec la commande de l'ancienne barrière**
- Dépose dangereuse et pas assez de place, **Avis non partagé augmentation des places pas pertinente. (Empreinte climatique)**
- Besoin de patrouilleurs zone Simplon-Gare : **Projet routier en cours d'étude**
- Cour dangereuse, en particulier le mur de hauteur insuffisante côté route : **la pose d'un garde-corps – main courante supplémentaire sera réalisée afin de répondre aux normes et souhaits**
- **Absence de couvert : les surfaces des préaux couverts totalisent 92 m² soit une capacité d'accueil de 184 élèves alors qu'actuellement il y a 170 élèves (la norme est 0,5 m² par élève).**

Constats et solutions :

- *Vitesse excessive des véhicules à proximité des collèges* : idem ci-dessus.
- *Besoin de patrouilleurs zone Simplon-Gare* : solutions à trouver à court terme surtout en fonction de l'évolution des travaux susceptibles d'ajouter des risques supplémentaires. À plus long terme des aménagements piétonniers devraient apporter des solutions quant à la sécurité.
- *Mur côté route* : Ce mur est effectivement dangereux car non équipé d'un garde-corps. Il peut être facilement escaladé par les enfants avec le risque de chuter d'une hauteur importante. L'installation d'une barrière est indispensable. La cour manque de jeux ou d'installations ludiques, mêmes simples propices à favoriser et développer la motricité des enfants.
- *Couvert* : Le couvert est clairement trop restreint au Simplon, alors même qu'il semble exister les structures de base pour le réaliser sur une plus grande surface.



- Sur la droite, le mur à munir d'une rambarde
- Le couvert qui pourrait être prolongé



- Cour austère et escaliers relativement dangereux. À droite, la cour « modèle » de la Croisée.



Léman

Principales problématiques relevées :

- Chemins de l'école dangereux (aussi pour Caudray). Trottoirs trop étroits pour le nombre élevé d'élèves de tous âges qui se rendent au Léman et Censuy.

Le passage du tunnel du Léman, après plusieurs mois d'utilisation donne entière satisfaction. **Aucun aménagement nécessaire,**

La pose d'une barrière à l'intérieur du tunnel n'est pas envisageable, car elle devrait se trouver à 30 cm. au-delà des bordures (gabarit routier) ce qui réduirait drastiquement la largeur du trottoir. De plus, la présence de la bande cyclable fait que les véhicules garde une distance avec le trottoir.

- Manque de bancs sous les couverts. **Est-ce de la sécurité ? Ces équipements ne figurent pas dans les directives cantonales auxquelles nous sommes soumis**

- Talus herbeux côté rue du Léman dangereux. **GUDD a été contacté et le talus sera planté pour le rendre moins dangereux durant l'automne 2019.** Réponse de GUDD 05.10.2020 **travaux effectués**

- Pas de zone de dépose. **Le parc du Censuy situé à une encablure des collèges (env. 120m), comptabilise 250 places**

Constats et solutions :

- *Chemin de l'école dangereux* : voir Censuy et en général, pour les lieux spécifiquement identifiés, imaginer des patrouilleurs.
- *Talus herbeux* : les élèves à vélo prennent leur élan pour gravir ce talus à grande vitesse et déboucher sur la rue du Léman de manière inopportune. Une barrière rendrait cet « exercice » impossible et réduirait les risques de collision avec le trafic.
- *Zones de dépose* : la proximité du parking du Censuy répond suffisamment à ce besoin.



Le talus à sécuriser sur sa partie supérieure avec une barrière

Censuy

Principales problématiques relevées :

- Vitesse excessive des véhicules à proximité du collège. Chemin de l'école dangereux (trottoirs étroits)

Avis non partagé. Alternative : passage par le terrain multisport

- Besoin de patrouilleurs rond-point Léman-Lac. **Avis non partagé**

- Manque un abri dans la cour Nénuphar et manque de bancs (Roseau et Nénuphar) **Les préaux couverts existants sont d'une surface de 356 m² et répondent largement aux besoins du site de 638 élèves (la norme est 0,5 m² par élève et donc la surface serait prévue pour 712 élèves)**

- Gravillons pas adaptés dans la cour : **Ils sont nécessaires pour permettre l'infiltration de l'eau pour les arbres selon le projet réalisé avec un paysagiste et GUDD. Un essai de compactage va être réalisé.**

Constats et solutions :

- *Vitesse excessive des véhicules à proximité des collèges* et chemins de l'école: idem Verdeaux.

- *Besoin de patrouilleurs zone Léman-lac* : solutions à trouver en fonction des constats ci-dessus.

- *Manque abri et bancs* : installations à prévoir

- *Couvert* : couvert inexistant au Nénuphar



Une cour voulue sans gravillons
Mais avec davantage de bancs...



Des barrières provisoires, mais qui assuraient la sécurité
dans un passage étroit où de très nombreux élèves

De tous âges transitent...

24-Janvier

Principales problématiques relevées :

- Chemins de l'école dangereux au rond-point 24-Janvier-Temple. Trottoirs trop étroits pour le nombre élevé d'élèves de tous âges qui se rendent au Léman et Censuy. **Avis non partagé, zone 30 km/h, îlots et PPP en place,**
- Cour à sécuriser. **Ce point va être étudié conjointement avec GUDD, Réponse GUDD 05.10.2020. La cour sud du 24 janvier a été dégrappée et un projet de permaculture est en cours. En ce qui concerne la cour nord, je n'ai aucune information.**
- Pas de zone de dépose. **Pas pertinent. (Emprunte climatique) CJS, périmètre d'enclassement à revoir. Place réservée aux bus sur Temple**

Constats et solutions :

- *Chemin de l'école dangereux et sans visibilité au rond-point 24-Janvier-Temple* : voir propositions relatives aux patrouilleurs et Pédibus. Insister sur la signalisation (voir Verdeaux)
- *Cour* : Bande blanche sur les lieux à risques
- *Zone de dépose* : absente au 24-Janvier. À créer.



Bande blanche à prévoir pour signaler le palier.